DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 1 DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (FCEI) À INTRAGAZ

CAUSE R-3753-2011

Origine et évolution des sites de Pointe-du-Lac et Saint-Flavien

Question 1

Référence :

(i) Intragaz-1, document 1, p.6

Préambule :

Le graphique 1 présente l'évolution combinée du volume utile et des investissements cumulatifs des sites de Pointe-du-Lac et Saint-Flavien.

Question :

1.1 Veuillez refaire deux graphiques distincts pour les sites de Pointe-du-Lac et Saint-Flavien. Veuillez produire les données sous-jacentes à ces deux graphiques sous forme de tableau. Veuillez de plus ajouter l'évolution de la capacité de retrait à ces graphiques et tableaux.

Question 2

Référence :

(i) Intragaz-1, document 1, p.7

Préambule :

« Par ailleurs, les deux sites ont encore un certain potentiel de développement. En effet, la capacité (volume utile et livraison quotidienne maximale) des deux sites pourrait être accrue moyennant certains investissements plus ou moins importants selon le site et les travaux requis. La nature des travaux consisterait essentiellement à forer et raccorder des puits et à ajouter de la capacité de compression. L'échéance rapprochée des deux seuls contrats d'Intragaz et l'incertitude quant à l'évolution des tarifs futurs ne permettent cependant pas de justifier actuellement le développement de cette capacité additionnelle. »

Question :

2.1 Veuillez déposer les analyses de rentabilité justifiant chacun des projets d'investissements réalisés depuis 1997. Veuillez faire le lien entre ces projets et les montants d'investissement présentés en réponse à la question précédente (question 1.1).

Évaluation des coûts évités

Question 3

Référence :

(i) Intragaz-1, document 1, p.11

Préambule :

À la référence (i), il est indiqué :

« En anticipation du renouvellement du contrat de Pointe-du-Lac venant à échéance en avril 2011, Intragaz suit l'évolution des coûts évités depuis le printemps 2009. »

Questions :

3.1 Considérant qu'elle a commencé à suivre l'évolution des coûts évités au printemps 2009 et qu'elle savait depuis fort longtemps que le tarif du site de Pointe-du-Lac venait à échéance à la fin du mois d'avril 2011, veuillez expliquer pourquoi Intragaz n'a déposé sa demande que le 31 janvier 2011, soit à un moment de toute évidence trop tardif pour permettre à la Régie de rendre une décision avant la fin du mois d'avril 2011?

3.2 Veuillez déposer toutes les évaluations de coûts évités réalisées (par Gaz Métro, Intragaz, ou autres) depuis le printemps 2009. Veuillez préciser la méthodologie utilisée dans chacune des évaluations.

3.3 Veuillez préciser le détail des spécifications du service à être rendu pour chacune des évaluations de coûts évités.

Réalité du financement long terme

Question 4

Référence :

(i) Intragaz-1, document 1, p.17

Préambule :

« Il est dès à présent clair que la stabilité et la prévisibilité des revenus, qui découleront en 22 grande partie du régime réglementaire approuvé par la Régie et de la durée du contrat 23 qui prévaudra avec Gaz Métro, son unique client, seront des éléments clés dans 24 l'atteinte et le maintien d'une structure de capital appropriée. »

Questions :

4.1 Selon quels critères Intragaz évalue-t-elle le caractère « approprié » de sa structure de capital? Quelle serait une structure de capital appropriée pour Intragaz et pourquoi?

4.2 Veuillez présenter l'évolution de la structure de capital entre 2005 et 2010.

Revenu Requis

<u>Question 5</u>

Références :

(i) Intragaz-1, document 1, p.20
(ii) Intragaz-1, document 1, p.21
(iii) Intragaz-1, document 1, p.42 (annexe 1.2)
(iv) Intragaz-1, document 1, p.43 (annexe 1.3)

Préambule :

Référence (i) :
« Intragaz inc. est le commandité des sociétés en commandite et elle leur fournit des services techniques et de gestion. »

Référence (ii) :
« Les années 2005, 2009 et 2010 sont considérées représentatives des opérations normales d'Intragaz alors que les années 2006 à 2008 constituent des exceptions. Les dépenses d'exploitation de ces années comprennent des recharges du commandité qui se situaient à un niveau anormalement bas. En effet, chez le commandité Intragaz inc., ces années ont été ponctuées de plusieurs départs d'employés et plusieurs postes sont

demeurés vacants sur de longues périodes. De plus, pendant cette période, certains employés du commandité ont été affectés au projet Rabaska réduisant ainsi ses dépenses. L'ensemble de ces éléments a contribué à considérablement réduire les recharges du commandité à ses sociétés en commandite durant cette période. Depuis 2009, la situation au niveau du personnel s'est stabilisée. »

Questions :

5.1 Veuillez élaborer sur la nature des services rendus par Intragaz inc. à Intragaz, société en commandite, ainsi qu'aux autres sociétés en commandite.

5.2 Veuillez présenter l'équivalent de l'annexe 1.2 pour les années 2005 à 2009. Veuillez expliquer toute variation importante à l'un ou l'autre des postes de dépenses au cours de cette période.

5.3 Veuillez indiquer le nombre d'employés (équivalent temps complet) du commandité pour les années 2005 à 2010 en distinguant les employés cadres des autres employés.

5.4 Veuillez indiquer le nombre d'employés (équivalent temps complet) affectés au projet Rabaska pour chacune des années 2005 à 2010 en distinguant les employés cadres des autres employés.

5.5 Veuillez présenter le calcul d'allocation des coûts du commandité entre les trois sociétés en commandites pour les années 2005 à 2010.

5.6 Veuillez indiquer de quelles façons la baisse de services en provenance du commandité durant les années 2006 à 2008 a affecté Intragaz, société en commandite et comment celle-ci s'est ajustée afin de poursuivre ses opérations.

<u>Question 6</u>

Références :

(i) Intragaz-1, document 1, p.40 (annexe 1)
(ii) Intragaz-1, document 1, p.41 (annexe 1.1)
(iii) Intragaz-1, document 1, p.22 (tableau 4)

Préambule :

Référence (ii) :

« Les années 2005, 2009 et 2010 sont considérées représentatives des opérations normales d'Intragaz alors que les années 2006 à 2008 constituent des exceptions. Les dépenses d'exploitation de ces années comprennent des recharges du commandité qui se situaient à un niveau anormalement bas. En effet, chez le commandité Intragaz inc., ces années ont été ponctuées de plusieurs départs d'employés et plusieurs postes sont demeurés vacants sur de longues périodes. De plus, pendant cette période, certains employés du commandité ont été affectés au projet Rabaska réduisant ainsi ses dépenses. L'ensemble de ces éléments a contribué à considérablement réduire les recharges du commandité à ses sociétés en commandite durant cette période. Depuis 2009, la situation au niveau du personnel s'est stabilisée. »

Questions :

6.1 Veuillez présenter l'équivalent de l'annexe 1 pour les années 2005 à 2009. Veuillez expliquer toute variation importante à l'un ou l'autre des postes de dépenses au cour de cette période.

6.2 Veuillez indiquer le nombre d'employés (équivalent temps complet) pour les années 2005 à 2010 en distinguant les employés cadres des autres employés.

6.3 Veuillez ventiler les dépenses d'entretien entre les sites Pointe-du-Lac et Saint-Flavien.

6.4 Veuillez ventiler le poste « Assurance, taxes et permis ».

6.5 Veuillez élaborer sur la nature des assurances détenues par Intragaz.

<u>Question 7</u>

Références :

(i) Intragaz-1, document 1, p.23 (tableau 5)
(ii) Intragaz-1, document 1, p.24
(iii) Intragaz-1, document 1, p.23, ligne 12
(iv) Intragaz-1, document 1, p.23, ligne 18

Préambule :

Référence (ii) :

« Par contre, il faut qu'Intragaz ait la possibilité de demander l'autorisation de la Régie pour effectuer des investissements exceptionnels si jamais un tel besoin se présentait. »

Référence (iii) :

« La direction d'Intragaz considère que les taux d'amortissement sont adéquats. En effet, selon notre expertise, la durée de vie restante aux livres des actifs reflète bien la vie utile restante de ceux-ci. »

Référence (iv) :

« Les charges d'amortissement démontrent une grande stabilité pour la période 2006-2010. Cette stabilité découle principalement du fait que, depuis 2006, il n'y a plus eu d'investissements importants reliés au développement des sites. Donc, depuis 2006, les investissements annuels sont principalement reliés au maintien de l'intégrité et de la performance des installations ainsi qu'au renouvellement des équipements dont la durée de vie est terminée. »

Questions :

7.1 Veuillez ventiler les charges d'amortissement entre les sites Pointe-du-Lac et Saint-Flavien.

7.2 Veuillez préciser ce qui, selon Intragaz, constituerait un investissement exceptionnel.

7.3 Veuillez préciser ce que vous entendez par « la vie utile restante » des actifs et indiquer comment cette valeur a été établie pour les différentes catégories d'actifs.

7.4 Relativement à la référence (iv), veuillez justifier que des investissements en entretien et en renouvellement d'équipement existants nécessitent une hausse de la dépense d'amortissement à long terme.

7.5 Veuillez réconcilier votre recommandation avec l'affirmation selon laquelle les charges d'amortissement démontrent une grande stabilité depuis 2006.

7.6 Veuillez présenter le détail des investissements par catégorie d'actifs pour la période 2005-2010.

7.7 Sur la base des actifs existants au 1er janvier 2011 et d'investissements de 1 M$ par année dont la durée de vie utile moyenne est de 33,21 années, veuillez présenter l'évolution de la charge d'amortissement sur la période 2011-2016.

<u>Question 8</u>

Références :

(i) Intragaz-1, document 1, p.25, ligne 1
(ii) Intragaz-1, document 1, p.25, ligne 18

Préambule :

À la référence (i), Intragaz indique :

« Intragaz vise atteindre une structure de capital composée de 54 % dette et 46 % équité. »

À la référence (ii), Intragaz indique :

« De plus, comme la plus grande partie des risques techniques reliés au développement et au rodage des sites qui existaient au moment de créer les sites d'emmagasinage sont derrière Intragaz, le risque principal résiduel est relié à son marché, soit celui de Gaz Métro. »

À la référence (iii), Intragaz indique :

« Par contre, les risques financiers d'Intragaz sont intimement liés à ceux de Gaz Métro, car il s'agit de son seul client. »

Questions :

8.1 Veuillez justifier la proposition de viser une structure de capital composée de 54 % dette et 46 % d'équité.

8.2 Dans l'éventualité où la Régie acceptait le contrat de 15 ans proposé par Intragaz et Gaz Métro, veuillez élaborer sur le risque d'affaire de Intragaz. Veuillez de plus présenter des exemples concrets de situation où, dans de telles circonstances, Intragaz ne réaliserait pas son rendement autorisé.

8.3 Veuillez élaborer sur le lien de causalité que vous établissez à la référence (iii) entre le fait que Gaz Métro soit le seul client d'Intragaz et le fait que les risque financiers des deux entités soient « intimement liés ». Veuillez donner un exemple de situation où un même risque affecterait simultanément et de façon similaire les deux sociétés.

<u>Question 9</u>

Références :

(i) Intragaz-1, document 1, p.26, ligne 15

(ii) Intragaz-1, document 1, p.26, tableau 7
(iii) Intragaz-1, document 1, p.28, tableau 8

À la référence (i), Intragaz indique :

« Dans le présent dossier, le poste « Achalandage », au montant de 2 530 598 $, a été exclu de la base de tarification.. »

Questions :

9.1 Veuillez indiquer la nature des actifs inclus au poste « Achalandage » et indiquer les raisons de son exclusion de la base de tarification.

9.2 Veuillez ventiler le tableau 7 entre les sites de Pointe-du-Lac et de Saint-Flavien.

9.3 Veuillez ventiler le tableau 8 entre les sites de Pointe-du-Lac et de Saint-Flavien.

Autres modalités du mécanisme de plafonnement des revenus

Question 10

Références :

(i) Intragaz-1, document 1, p.31, section d
(ii) Intragaz-1, document 1, p.53 (annexe 7)

Question :

10.1 Veuillez présenter le détail du calcul de l'allocation de coût entre les sites de Pointe-du-Lac et Saint-Flavien.

Question 11

Référence :

(i) Intragaz-1, document 1, p.33, ligne 9

Préambule :

À la référence (i), Intragaz indique :

« Les facteurs exogènes sont des éléments qui sont hors du contrôle d'Intragaz. Dans ce contexte, nous proposons trois facteurs exogènes, soit :

1) Coût du capital;

2) Taux d'imposition; et

3) Changements importants au niveau des normes et standards de l'industrie. »

Questions :

11.1 Veuillez confirmer qu'Intragaz propose un exogène sur le coût du capital (i.e incluant la taille de la base de tarification) et non pas sur le taux du coût en capital.

11.2 Veuillez confirmer qu'Intragaz propose un exogène sur le taux d'imposition (i.e une hausse de la charge d'impôt ne serait pas traitée comme exogène si le taux d'impôt est inchangé) et non pas sur la charge d'impôt.

<u>Question 12</u>

Référence :

(i) Intragaz-1, document 1, pp.32 et 33 (traitement des écarts de rendement)

Question :

12.1 Puisqu'il n'y a aucune incertitude sur les revenus, pouvez-vous confirmer que les écarts de rendements dans le mécanisme proposé ne peuvent provenir que de variations du coût sur les éléments ne faisant pas l'objet d'une neutralisation (comptes d'écart, exogènes, etc.)?

<u>Question 13</u>

Références :

(i) Intragaz-1, document 1, p.23, ligne 3
(ii) Intragaz-1, document 1, p.24, ligne 11
(iii) Intragaz-1, document 1, p.34, ligne 2

Préambule :

À la référence (i), Intragaz indique :

« Le taux d'inflation utilisé dans le calcul du taux d'indexation sera révisé annuellement en fonction des plus récentes projections. »

À la référence (ii), Intragaz indique :

« Par contre, il faut qu'Intragaz ait la possibilité de demander l'autorisation de la Régie pour effectuer des investissements exceptionnels si jamais un tel besoin se présentait. »

À la référence (iii), Intragaz indique :

« Intragaz propose la création de trois comptes d'écart :
1) Coûts réglementaires;

2) Coût du capital; et

3) Dépenses d'entretien et de réparation. »

Questions :

13.1 Est-ce que la proposition d'Intragaz relativement à la révision du taux d'indexation implique la révision des taux associés aux salaires et avantages sociaux ?

13.2 Considérant l'ensemble des limitations énoncées en préambule, veuillez indiquer les coûts auxquels s'appliquerait le plafonnement du revenu et indiquer la proportion du revenu requis qu'ils représentent.

<u>Question 14</u>

Référence :

(i) Intragaz-1, document 1, p.47 (annexe 3.1)

Questions :

14.1 Advenant la fermeture des sites de Pointe-du-Lac et Saint-Flavien, veuillez indiquer s'il serait techniquement possible de récupérer le gaz coussin respectif de chacun des deux sites.

14.2 Veuillez présenter l'équivalent de l'Annexe 3.1 pour chacune des années depuis le début des opérations d'Intragaz (soit approximativement 1985).

14.3 Veuillez ventiler l'Annexe 3.1 (et le tableau équivalent pour toutes les années indiquées à la question précédente) entre les sites de Pointe-du-Lac et Saint-Flavien.

<u>Question 15</u>

Question :

15.1 Veuillez présenter les revenus, les coûts et les profits d'Intragaz pour chacune des années depuis le début des opérations d'Intragaz.